académie Versailles
direction des services départementaux de l'éducation nationale Hauts-de-Seine

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE

Nanterre, le 10 septembre 2015

Le Préfet des Hauts-de-Seine
L'Inspecteur d'académie - Directeur académique des services de l'Éducation nationale des Hauts-de-Seine
À
Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissement public des Hauts-de-Seine
Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de l'Éducation nationale
Mesdames et Messieurs les Directeurs des écoles publiques

Objet : Journée départementale de mise en œuvre des PPMS du 19 novembre 2015

Dans le cadre de la politique d'exercices de sécurité civile du département des Hauts-de-Seine pour l'année 2015 la Préfecture et la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale des Hauts-de-Seine organisent **le jeudi 19 novembre 2015** une nouvelle édition de la journée d'**exercice avec mise en œuvre des PPMS** (Plans Particuliers de Mise en Sûreté face aux risques majeurs) **dans tous les établissements scolaires du département.**

L'an passé 740 écoles, collèges et lycées publics du département ont déclenché la même matinée leur PPMS dans le cadre d'un exercice de grande envergure sur le thème d'un accident de Transport de Matières Dangereuses avec diffusion d'un nuage incommodant. Cette journée permettra donc à chacun d'entre vous de tester à nouveau son dispositif PPMS conformément à la circulaire n° 2002-119 du 29 mai 2002 (BOEN hors série n°3 du 30 mai 2002) et de souligner la nécessité d'un entraînement régulier aux conduites à tenir en cas d'événement majeur de sécurité civile.

Le scénario prévoit **un événement météorologique de forte intensité** impactant l'ouest de l'Ile-de-France, qui nécessitera une mesure de mise à l'abri. Le déclenchement de l'exercice aura lieu le matin avec une activation effective des PPMS pour une durée de 1 heure environ. Les mairies de certaines communes s'impliqueront dans la simulation en communiquant avec les établissements.

Un dossier d'animation précisant les modalités de l'exercice sera remis aux établissements et aux circonscriptions du 1er degré et des ressources documentaires leur seront présentées au cours de réunions organisées début octobre. Ces supports leur permettront de préparer au mieux cette journée départementale et de **sensibiliser les élèves aux risques majeurs** conformément à l'article L 312-13-1 du code de l'Éducation.

Un retour d'expérience sera conduit à l'échelon départemental à partir d'un questionnaire renseigné par les établissements scolaires à l'issue de leur débriefing interne.

Nous savons pouvoir compter sur votre implication forte dans cet exercice destiné à faire acquérir les bons réflexes en cas de crise et à répondre aux exigences de la réglementation relative à l'éducation aux risques.

L'IA-DASEN

Philippe WUILLAMIER

Le Préfet

Yann JOUNOT